



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 mars 2024

2024-03-06

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi douze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence :	Cédric Milani, Maire
Présents :	Marc Rochet, Karine Mollier, Gilbert Longo adjoints Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, conseillers,
Absent excusé et représenté	Maryline Rivollet (représentée par Fabien GALLICE) Léa Mollier,(représentée par Karine MOLLIER)
Absent excusé et non représenté :	
Secrétaire de séance :	Karine Mollier

Date de la convocation : 28 février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en préfecture le :

- **Objet : Délibération Demande Fonds de Concours**

Le maire fait part au conseil municipal que La Communauté de communes va voter un règlement de fonds de concours le 30 mars 2023, pour Saint Albin de Vaulserre.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de rénovation de toiture de la salle des fêtes, peuvent être financés, en partie, par le fonds de concours de la communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Accepte de financer par le fonds de concours une partie des travaux

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

Secrétaire de Séance
Karine MOLLIER

A St Albin de Vaulserre,
Le 12 mars 2024.

Maire,
Cédric Milani

